

## Fiches indicatives d'évaluation des risques professionnels

Les fiches ci-jointes sont indicatives et non exhaustives. Elles n'établissent aucun ordre de priorité, ce dernier étant à fixer par l'évaluation des risques professionnels.

Il va de soi que tout préalable à la maîtrise du risque réside dans les compétences et l'aptitude du personnel à effectuer les tâches qu'on lui confie. Il est donc indispensable d'envisager avant toute action de prévention :

- l'aptitude médicale des travailleurs
- la formation à la sécurité au poste de travail

Toute activité à nuisance spécifique (bruit, toxicité de certains produits...) doit faire l'objet d'une surveillance médicale particulière.

## Fiches individuelles de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2012, toute exposition d'un salarié à un ou des facteurs de pénibilité doit être consignée dans une fiche individuelle de suivi. Ce document, qui comporte un certain nombre de notions obligatoires, doit être actualisé et versé au dossier médical du salarié.

Le modèle de fiche, défini par l'Arrêté du 30 janvier 2012, figure dans ce dossier.

## SOMMAIRE

FICHE <b>A</b>	1	Utilisation de matériel
FICHE <b>B</b>	2	Pratiques de travail et aménagement des lieux
FICHE <b>C</b>	3	Utilisation de l'électricité
FICHE <b>D</b>	4	Exposition à des substances ou préparations dangereuses pour la santé et la sécurité
FICHE <b>E</b>	5	Risque lié à l'exposition à des agents physiques
FICHE <b>F</b>	6	Risque lié à l'exposition à des agents biologiques
	7	Facteurs ambiants
FICHE <b>G</b>	8	Risque lié au travail sur écran
	9	Risque lié au manque d'hygiène
FICHE <b>H</b>	10	Travail au contact des animaux
	11	Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure
FICHE <b>I</b>	12	Interaction entre le lieu de travail et les facteurs humains
FICHE <b>J</b>	13	Facteurs psychologiques
FICHE <b>K</b>	14	Organisation du travail
	15	Facteurs divers
FICHE <b>■</b>		Fiches individuelles de prévention

## 1 Utilisation de matériel

### 11 Risque lié aux pièces à mouvement rotatif ou translatif insuffisamment protégées, susceptibles d'écraser, de pincer, de perforer, de heurter, de happer ou d'entraîner

**Ex :** - Intervention sur prise de force ou organe de transmission de machines mobiles (tracteur...), système d'engrenage de machine, lame en mouvement, presse, courroie, débouillage, ...  
- Utilisation d'outils tranchants (couteaux, cutters, scies...)

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vos machines sont conformes et maintenues en conformité (les carters ne doivent pas être enlevés, les protections de cardans doivent être en bon état...)
- Vous arrêtez systématiquement les machines avant l'intervention sur celles-ci
- Vous matérialisez par des couleurs les zones dangereuses
- Vous utilisez des dispositifs de protection des parties tranchantes (étui à couteau, rangement spécifique...)
- Vous faites porter des Equipements de Protection Individuelle (ex : gants en cotte de maille pour couper les choux, lunettes pour meuler, pantalon de sécurité pour bûcheron...)

### 12 Risque lié au mouvement libre de pièces ou de matières (chute, roulement, glissade, basculement, envol, oscillation, effondrement)

**Ex :** Chute d'objets (ball-round, big bag, ...), intervention sur des rouleaux en mouvement, instabilité du lieu de travail, projection de copeaux ou d'éclat (soudure, meulage, tronçonnage, débroussaillage...)

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous améliorez l'arrimage des charges importantes
- Vous améliorez globalement les possibilités de rangement et réfléchissez l'organisation des zones de stockage
- Vous utilisez des stabilisateurs (ex : des échafaudages)
- Vous faites porter des Equipements de Protection Individuelle (casque avec visière grillagée, lunette de soudeur)

### 13 Risque lié aux circulations et aux déplacements

**Ex :** - Conduite sans visibilité dans des allées ou des zones de manœuvres exigües, en pente, encombrées, en mauvais état, à une vitesse excessive, croisement de véhicules multiples, croisement entre piétons et véhicules.  
- Mauvais état des véhicules (freins, pneumatiques, direction, éclairage), multiplicité des types de véhicule, insuffisance de formation à la conduite...

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous mettez en œuvre un plan de circulation en gérant les zones de passages, les zones de stockage, les croisements entre piétons et véhicules...)
- Etablissez des règles pour la circulation interne des véhicules
- Améliorez la visibilité, l'éclairage, notamment dans les intersections dangereuses
- Vous améliorez la qualité du revêtement dans les zones de conduite
- Vous réparez et contrôlez l'état des véhicules périodiquement (ex : chariot automoteur à vérifier tous les 6 mois)
- Vous formez votre personnel à la conduite des véhicules présents dans l'entreprise

... Suite au verso...

## 14 Danger d'incendie et d'explosion

### Ex :

- Utilisation de produits dont l'étiquetage figure ci-dessous et de produits inflammables (gaz de ville, essence, bois, papier).
- Création d'atmosphère explosive avec l'air (gaz de fermentation, stockage de blés en silos, gaz de ville, produit volatil (solvant, bombe aérosol...), poussières (bois, farine...))



← Mélange de produits incompatibles ou stockage dans leur proximité.

### Système actuel

Phrases de risques  
RX, RXX, RXX/XX, RXX/XX/XX

Phrases de prudence  
SX, SXX, SXX/XX, SXX/XX/XX



### Système global harmonisé (1)

Règlement CE n°1272/2008 du 16.12.2008

Phrases de risques  
HXX, EUHXXX

Phrases de prudence  
PXXX, PXXX + PXXX



(1) SGH applicable au 1.12.2010 (substances simples) et au 1.06.2015 (mélanges).

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous prenez connaissance des données présentes sur l'étiquette des produits
- Vous respectez les consignes de stockage des produits [ ex : stockez les produits phytosanitaires par familles (insecticides,...) sur des étagères, fermez à clé le local...]
- Vous prenez garde aux incompatibilités entre produits
- Vous prévoyez des extincteurs dans les locaux de stockage
- Vous aérez suffisamment les cuves et silos
- Vous vérifiez les teneurs en gaz toxiques et respectez les délais d'entrée avant intervention.

## 2 Pratiques de travail et aménagement des lieux

### 21 Risque lié aux surfaces dangereuses (arêtes vives, coins, pointes, surfaces rugueuses, parties en saillie...)

**Ex :** Clôtures, bris de verre ou de vitre, arête vive dans l'atelier, l'espace insémination, la salle de traite  
Intervention sur machines/réparations, ...

#### Vous maîtrisez vos risques si par exemple

- Vous prenez en compte les impératifs de maintenance (accès, place...) lors de l'agrandissement ou la modification des postes de travail
- Vous signalez par un code couleur les zones dangereuses
- Vous faites porter les Equipements de protection individuelle (gants anti coupure...) pour les manutentions
- Vous faites en sorte de réduire ou protéger les arêtes vives

### 22 Travail en hauteur

**Ex :**

- travail dans des zones présentant des parties en contrebas (escalier, passerelle, quai, fosse, cuve, trémie, trappe de descente)
- Accès à des parties hautes (armoire, étagère, machine, éclairage, intervention sur silos, intervention sur toitures, bâches et domes de camions...)
- Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau, échafaudage...)
- Utilisation de moyens de fortune (chaise, carton, empilement d'objets comme des palettes...)

#### Vous maîtrisez vos risques si par exemple

- Vous supprimez les différences de niveau (installation de quai pour le chargement des camions, système de bâchage depuis le sol...)
- Les zones de travail en hauteur sont munies de rambarde, main courante, garde corps (lisse, sous-lisse, plinthe), filet...
- Vous faites porter les Equipements de Protection Individuelle pour le travail en hauteur (harnais, ligne de vie...)
- Vous formez le personnel à l'utilisation correcte des dispositifs mobiles et une vérification régulière de leur solidité

### 23 Espace limité

**Ex :**

- travail dans allées de stockage, travail entre tracteur et machine, travail entre machine et un mur
- Intervention dans des passages d'hommes, maintenance...

#### Vous maîtrisez vos risques si par exemple

- Vous respectez les espacements normalisés entre les machines, les dimensions des voies de circulation piéton ou cariste
- Vous aménagez des espaces suffisants pour l'intervention sur machines
- Les accès et les réparations sur machines sont aisés

### 24 Risque de dérapier ou de glisser (surfaces humides ou glissantes,...)

**Ex :**

- Produit répandu (eau, huile, gazole), conditions climatiques (feuilles, neige, verglas)
- Sol inégal, petite marche, estrade, rupture de pente...
- Sol défectueux (revêtement dégradé, aspérité, trou, dalle descellée...)
- Passage encombré par l'entreposage d'objets divers (tuyau flexible, rallonge électrique, cartons, outils, palettes...)

#### Vous maîtrisez vos risques si par exemple

- Les allées et zones de travail sont bétonnées...
- Les différences de niveau et les inégalités du sol sont supprimées (accès à la salle de traite de plainpied...)
- Les sols sont antidérapants (salle de traite, bâtiments d'élevage...)
- Vous nettoyez régulièrement et immédiatement les sols en cas d'épandage de produit (huile...) et réparez les parties défectueuses.
- Les zones de passage et de travail sont toujours dégagées, signalées et éclairées

... Suite au verso...

## 25 Stabilité du poste de travail

**Ex :** - Travail sur chariot électrique de serre, intervention sur des rouleaux en mouvement  
- Passage sur caillebotis détériorés ou déplacés, échelle et tout élément permettant le travail en hauteur.

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple

- Vous renforcez la stabilité de la zone d'appui au sol (sanglage de rail, zone d'appui bétonnée, surface d'appui au sol plus importante)
- Vous aménagez des escaliers et des accès dans certaines zones de travail
- Vous réparez les parties défectueuses des zones de travail (passerelles...) et vous vous assurez de la portance suffisante des zones d'appui (cas de stabilisateurs au sol, béquille ou timon d'engin agricole...)
- Améliorez l'ancrage des éléments mobiles pour le travail en hauteur (ancrage des échelles, stabilisateurs...)

## 26 Accès et travail dans des espaces confinés

**Ex :** - Intervention dans des silos d'aliments ou de stockage de céréales, dans des galeries de maintenance,  
- Maintenance de machines diverses

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple

- Vous faites porter les Équipements de Protection Individuelle (harnais, ligne de vie, masque à gaz,...)
- Vous formez le personnel aux activités spécifiques demandées (aération des lieux d'intervention, connaissance des procédés d'intervention...)
- Vous interdisez toute intervention de façon isolée
- Vous améliorez les zones d'accès, l'éclairage, la visibilité sur les zones d'interventions

## 27 Risque lié à la manutention manuelle

**Ex :** - Manutention de charge de masse unitaire élevée (bidon de lait, sac d'engrais, de pomme de terre...)  
- Manutention effectuée de façon répétitive et à cadence élevée (réalisation de palettes, conditionnement de légumes...)  
- Charge difficile à manutentionner de grande dimension (bâches plastiques, roue de tracteur...), à des températures élevées ou basses, arêtes vives...  
- Mauvaises postures imposées par la situation de travail ou prises par le personnel (dos courbé, charge éloignée du corps...)

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous menez une réflexion sur l'organisation du travail en amont de façon à limiter les manutentions difficiles au cours du travail (disposition des stockages dans les hangars, les charges les plus lourdes ou les plus utilisées près de la sortie...)
- Vous disposez d'équipements améliorant les manutentions (lève sac, chariot automoteur, transpalette, porte roue, tables élévatrices...)
- Vous aménagez ergonomiquement les postes pour les adapter aux caractéristiques humaines
- Vous formez le personnel aux techniques de manutentions en sécurité

## 28 Risque lié à la manutention mécanique

**Ex :** - Utilisation d'un moyen de manutention inadapté à la tâche à effectuer ou dans des conditions non prévues (surcharge du fenwick, élingue usagée ou inadaptée...)  
- Instabilité du moyen de manutention (mauvais état du sol, charge mal répartie ou de masse trop élevée...)  
- Instabilité de la charge (arrimage absent ou insuffisant, rupture du système de maintien en hauteur...)

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Les moyens de manutention mécanique sont maintenus en bon état et vérifiés périodiquement
- Les moyens de manutention mécanique sont adaptés au poids et aux conditions de levage de la charge
- Les moyens de manutention mécanique sont pourvus de dispositifs de sécurité comme des systèmes de sécurité en cas de rupture d'un bras hydraulique
- Vous limitez leur usage au personnel formé et reconnu apte

## 3 Utilisation de l'électricité

### 31 Risque lié à l'électricité

**Ex :** - Installation électrique non conforme et non vérifiée annuellement  
 - Conducteur nu accessible au personnel (armoire électrique non fermée à clé...), matériel défectueux (coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détériorée,...)  
 - Non-consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance...

#### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vos installations électriques sont conformes et vérifiées périodiquement (annuellement) par un personnel qualifié
- L'installation est protégée contre les contacts directs, les surintensités et les contacts indirects [mise à la terre et disjoncteur différentiel à haute intensité (différentiel 30 mA)]
- Votre personnel est formé au risque électrique et informé des zones dangereuses

### 32 Incendie ou explosion dus à l'énergie électrique

**Ex :** - Production d'étincelle en milieu inflammable, feu d'origine électrique...

#### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vos installations électriques sont conformes et vérifiées périodiquement
- Les installations électriques en milieu inflammable sont antidéflagrantes
- Un ou plusieurs extincteurs contre les feux d'origines électriques sont à proximité du risque
- Le personnel a reçu une formation incendie
- Vous imposez les permis de feu dans les zones concernées

### 33 Lignes électriques aériennes

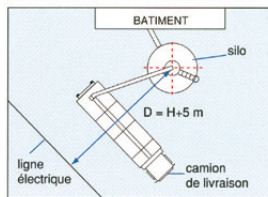
**Ex :** - Intervention sur silos, greniers, livraisons d'aliments par camion, travail sous des lignes électriques avec matériels agricoles...

#### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

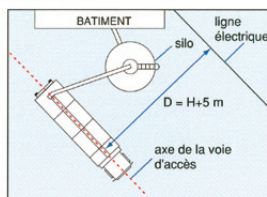
- Vos installations de stockage sont placées hors de la zone de danger du risque électrique (voir ci-dessous) distance d'implantation des silos par rapport aux lignes électriques

#### SUR LE PLAN HORIZONTAL :

Respecter l'une ou l'autre des situations ci-dessous

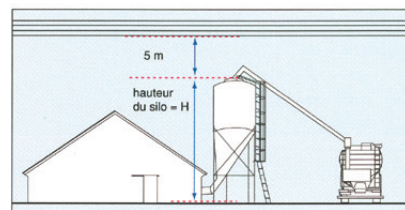


Distance entre l'axe du silo et la ligne électrique la plus proche  $D = H + 5m$  ( $H$  = hauteur du silo)



Distance entre l'axe de la voie d'accès et la ligne électrique la plus proche  $D = H + 5m$

#### SUR LE PLAN VERTICAL :



Si les 2 recommandations ci-dessus ne sont pas appliquées, la hauteur de la ligne électrique doit être égale à  $H + 5m$  à partir du sol.

- Les zones d'entrée de champs sont placées dans des zones non dangereuses du point de vue du risque électrique
- Votre personnel est formé et connaît les zones dangereuses



# 4 Exposition à des substances ou préparations dangereuses pour la santé et la sécurité

## 41 Risque lié aux produits chimiques, aux émissions (poussières de ciment, sciure de bois, fumées de soudage, gaz d'échappement...) et aux déchets

**Ex :** - Utilisation de produits dont l'étiquetage comporte des pictogrammes, des phrases de risques et de prudence.

### Système actuel

Phrases de risques  
RX, RXX, RXX/XX, RXX/XX/XX  
Phrases de prudence  
SX, SXX, SXX/XX, SXX/XX/XX



### Système global harmonisé (1)

Règlement CE n°1272/2008 du 16.12.2008  
Phrases de risques  
HXX, EUHXXX  
Phrases de prudence  
PXXX, PXXX + PXXX



(1) SGH applicable au 1.12.2010 (substances simples) et au 1.06.2015 (mélanges).

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous avez pris connaissance de l'étiquetage des produits avant utilisation
- Vous disposez de moyens de protections collectives (hotte aspirante, filtre à poussière...)
- Vous faites porter les moyens de Protection Individuelle (gant, masque à poussière, masque à gaz, combinaison anti-acide, combinaison contre les produits phytosanitaires...)

## 42 Inhalation, ingestion et absorption cutanée d'une matière dangereuse pour la santé

**Ex :** - utilisation d'engrais, de produits phytosanitaires (préparation, traitement, stockage...), de produits chimiques, travail en laboratoire, utilisation de dégraissant (trichloréthylène...), de solvant (acétone...), d'oxydant, de désinfectant puissant (eau de javel, alcool...).

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous respectez les bonnes pratiques d'utilisation des produits lors de la préparation et du traitement
- Le stockage des produits est fermé à clé, spécifique, bien ventilé
- Il existe une rétention en cas de fuite des produits, les produits sont classés par famille sur des étagères
- Vous faites porter les Equipements de Protection Individuelle (masque à cartouches filtrantes, gants en nitrile sauf pour l'acétone, combinaison étanche aux produits phytosanitaires en cas de traitement phyto-sanitaire, ou anti-acide en cas de manipulation de produits chimiques, bottes en caoutchouc)
- Vous manipulez les produits sous hotte aspirante au laboratoire.
- Vous prenez garde de ne pas mélanger certains produits incompatibles

## 43 Manque d'oxygène

**Ex :** - Intervention dans ou aux abords de fosses à lisier, dans des silos de stockage de céréales (maïs...), dans des cuves de vinification, dans des milieux appauvris en oxygène et enrichis par d'autres gaz (présence de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, de gaz de combustion divers (oxyde d'azote...) faisant courir le risque d'asphyxie...

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous faites régler périodiquement tous les équipements produisant de la combustion (chaudière, chariot automoteur,...)
- Vous faites respecter les délais d'entrée dans les silos de stockage de céréales remplis de maïs...
- Vous ne laissez jamais intervenir un salarié de façon isolé dans des zones pouvant causer l'asphyxie
- Votre personnel est équipé de détecteurs portatifs de gaz les informant de la concentration en gaz nocifs

## 44 Substances réactives / instables

**Ex :** Utilisation d'oxydants puissants avec d'autres substances (peroxyde d'hydrogène...).

	+	-	-	+
	-	+	-	0
	-	-	+	+
	+	0	+	+

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous avez connaissance des incompatibilités entre les produits (voir ci-dessous)
- Vous stockez les produits incompatibles de façon distante

- ne doivent pas être stockés ensemble
- 0 ne doivent être stockés ensemble que si certaines dispositions particulières sont appliquées
- + peuvent être stockés ensemble

## 5 Risque lié à l'exposition à des agents physiques

### 51 Exposition aux bruits, aux ultrasons

**Ex :** - Bruit émis de façon continue par des machines, des compresseurs, des outils, des moteurs, des imprimantes  
- Bruit impulsionnel et répétitif causé par des machines et outils travaillant par chocs, échappement d'air comprimé...

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous réduisez le bruit à la source par des protections collectives (encoffrement phonique de machines, capotage, silencieux...)
- Vous disposez de machines portatives avec des structures antivibrations
- Vous faites porter des Protections Individuelles (casque, bouchon d'oreille...)
- Vous faites une carte de bruit de vos locaux

### 52 Exposition aux rayonnements électromagnétiques

**Ex :** Travail dans des locaux chauds (travail en serres...), lumineux, rayons x, rayonnement ionisant

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous mettez à disposition des fontaines à eau lors de travaux en ambiance chaude
- Vous formez le personnel aux risques présentés par les détecteurs de niveaux avec radioactivité
- Vous limitez les interventions dans la durée dans les zones à risques (ambiance chaude par exemple)

### 53 Exposition aux vibrations mécaniques

**Ex :** Utilisation d'outils pneumatiques, de tables vibrantes, de tamis vibrants, conduite de chariot automoteur...)

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous réduisez à la source les vibrations des équipements (installation de silent block...)
- Vous réduisez les vibrations par des protections collectives (encoffrement phonique de machines, ...)
- Les appareils portatifs sont munis de poignées anti-vibration
- Vous remplacez les sièges des engins roulant de façon régulière

### 54 Exposition aux substances ou milieux chauds

**Ex :** utilisation d'appareil de stérilisation, de vapeur...

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous entretenez périodiquement vos installations
- Vous formez le personnel à l'utilisation des équipements produisant de la vapeur

### 55 Exposition aux substances ou milieux froids

**Ex :** Travail dans des réfrigérateurs, travail de la viande...

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous faites en sorte de limiter les temps de travaux en zones froides
- Vous mettez à disposition du personnel des protections contre le froid (chaussette, gilet, blouson, gant...)



## 6 Risque lié à l'exposition à des agents biologiques

**Ex :** - *Risque d'infection résultant de la manipulation de microorganismes*  
 - *Travail en laboratoire (utilisation de bactéries pathogènes, culture sur boîtes de pétri...), contact avec les animaux (salmonellose, leptospirose, rouget du porc, brucellose ...), travail de la viande, intervention vétérinaire, utilisation d'antibiotiques...*

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous manipulez les microorganismes sous hotte en laboratoire
- Vous faites porter les moyens de protections individuelles (gant, masque, ...)
- Vous gardez les données médicales se référant aux produits utilisés (cas des antibiotiques par exemple)
- Vous gérez les déchets (boîtes à aiguilles, autoclaves...)

## 7 Facteurs ambiants

### 71 Eclairage inadéquat ou inapproprié

**Ex :** - *Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée (plus le travail est précis, plus l'éclairage doit être important)*  
 - *Manque d'éclairage d'appoint*  
 - *Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs...*  
 - *Poste présentant des zones éblouissantes (lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion...)*  
 - *Zone de passage (allée, escalier...) pas ou peu éclairée*

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous favorisez l'éclairage naturel par des fenêtres ou des translucides
- Vous contrôlez régulièrement l'état des sources d'éclairage
- L'éclairage est satisfaisant pour les tâches à accomplir
- Aucun reflet ne perturbe le travail (installation d'écran anti-reflet...)

### 72 Réglage inapproprié de la température

**Ex :** - *Local sans possibilité de réglage de la température, proximité de matériel (four...) ou de matériau à température élevée, de vitres exposées au soleil (serres...)*

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous mettez à disposition des protections contre la chaleur (tablier, gant...)
- Vous limitez les durées d'exposition

### 73 Réglage inapproprié de l'humidité

**Ex :** - *Salle de travail avec climatisation produisant de l'air sec...*

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous avez la possibilité de régler le taux d'humidité de bureaux, de locaux de travail
- Vous limitez les durées d'exposition

### 74 Réglage inapproprié de l'aération

**Ex :** - *Poste de travail exposé aux courants d'air, ventilation naturelle ou forcée pour assainir l'air (accumulation d'ammoniac en élevage porcin si ventilation insuffisante...)*

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous faites appel à un technicien qualifié pour le réglage de l'aération dans les locaux
- Vous faites en sorte de réduire les courants d'air par la fermeture des portes ou l'installation d'écran

## 8 Risque lié au travail sur écran

### 81 Risque lié à l'éblouissement

**Ex :** - Ecran placé face à une source lumineuse occasionnant des reflets ou de l'inconfort visuel pour l'opérateur, couleur du logiciel trop colorée ou trop sombre occasionnant de la fatigue visuelle (l'idéal reste d'écrire noir sur un fond blanc qui renvoie de la lumière...), absence d'une lampe d'appoint

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Les écrans d'ordinateurs ne sont pas face à une source lumineuse trop puissante
- Les conditions d'éclairage sont adaptées au travail sur écran (présence d'une lampe d'appoint, logiciel permettant d'adapter les couleurs, les tailles de caractère...)
- Les fenêtres sont équipées de stores, de dispositifs anti-reflet

### 82 Risque lié aux postures inadaptées et au manque d'ergonomie de l'équipement

**Ex :** - Mobilier inadapté à la morphologie de l'opérateur (chaise avec impossibilité de réglage du dossier, de l'assise, bureau trop haut ou trop bas avec des angles saillants...), écran placé trop bas ou trop haut par rapport à l'axe de vision de l'opérateur,...), écran placé trop loin ou trop près des yeux de l'opérateur qui oblige celui-ci à prendre des positions inadaptées

- Absence d'un repose pied au poste de travail,
- Travail conditionnant l'utilisation fréquente de la souris pouvant occasionner des troubles musculo-squelettiques
- Clavier dépourvu de repose poignets, trop saillant

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous utilisez un mobilier conçu pour le travail sur écran (supports pour le document, repose pied, siège réglable, clavier avec repose poignets, souris ergonomique...)
- Vous positionnez correctement l'écran par rapport à l'axe de votre vue
- Vous avez une position adaptée au travail sur écran
- Vous interrompez le travail sur écran par des pauses ou d'autres activités

## 9 Risque lié au manque d'hygiène

**Ex :** - Absence de moyens nécessaires pour permettre l'hygiène corporelle du personnel (douche, sanitaire, armoires de rangement des affaires, salle de repos, mise à disposition de gants ou de blouses de protection)

- Absence de moyens et de matériels de premiers secours notamment pour les blessures bénignes
- Travail en condition d'insalubrité (mécaniciens, travail près des déjections animales...)
- Non prise en compte des préconisations d'hygiène dans l'agroalimentaire

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous disposez de sanitaires, de douches, de vestiaires non mixtes
- Vous mettez à disposition des moyens de protection contre l'insalubrité (gants, blouse, bleu de travail...)
- Vous disposez de matériels de premiers secours en cas d'urgence
- Vous respectez le principe de « marche en avant » : non-croisement de tout ce qui est sale, avec les produits propres (cas de l'agroalimentaire par exemple)

**10** Travail au contact des animaux**101** Risque lié au mouvement de l'animal

**Ex :** - Intervention d'insémination ou vétérinaire sur l'animal, moyens de contention absents ou inappropriés (insémination difficile en salle de traite, sur des animaux en stabulation libre, absence de panneaux pour guider les porcs...)  
 - Risque d'encornage, de griffures ou plaies (ramassage de volailles,...)  
 - Risque de ruade ou de charge de l'animal occasionnant des hématomes ou des fractures, risque de morsure (contact avec les chiens...)

**Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous avez installé un espace insémination avec matériel de contention adapté
- Vous avez formé le personnel aux techniques de contention et de contrôle des animaux (utilisation de panneaux pour guider les porcs...)
- Vous avez prévu des passages d'homme en nombre suffisant pour accéder et sortir facilement des enclos
- Vous avez aménagé un espace d'embarquement adapté
- Vous écornez les animaux à cornes
- Vous attachez les chiens méchants
- Vous faites porter les protections individuelles (gant...)

**102** Risque biologique lié au contact avec l'animal

**Ex :** - Possibilité de contracter des infections (brucellose, ...) lors d'opérations d'inséminations, de soins (injection accidentelle de vaccins, d'antibiotiques...), de travail de la viande  
 - Possibilité d'être exposé à des tiques...

**Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous gardez les données médicales se référant aux produits utilisés (cas des antibiotiques par exemple)
- Vous gérez les déchets (boîtes à aiguilles, autoclaves...)
- Vous faites porter les protections individuelles (gants, masque,...)

**11** Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure

**Ex :** - Intervention au sein de l'exploitation d'intervenants extérieurs comme les inséminateurs, les vétérinaires, les ramasseurs bovins, les chauffeurs de centre de collecte, les contrôleurs laitiers...  
 - Utilisation des services d'une entreprise extérieure pour l'entretien, le nettoyage des locaux, le gardiennage...  
 - Le risque est la méconnaissance des salariés de l'entreprise extérieure des risques spécifiques à l'entreprise d'accueil notamment pour des travaux dangereux comme par exemple les livraisons d'aliments

**Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous effectuez une inspection commune des lieux de travail avec l'autre entreprise
- Vous réalisez un plan de prévention pour avertir l'entreprise intervenante des risques de l'exploitation
- Vous délivrez un permis de feu en cas d'utilisation de chaleur par l'entreprise intervenante (soudure,...)
- Vous informez l'entreprise intervenante des consignes de sécurité de votre établissement
- Vous vérifiez le respect des consignes de sécurité
- Vous stoppez toute activité non conforme à votre plan de prévention

## 12 Interaction entre le lieu de travail et les facteurs humains

### 121 Connaissances et aptitudes du personnel

**Ex :** - *Accueil du personnel insuffisant pour donner une signification au travail et la place du personnel dans le travail demandé*  
- *Formation de base du personnel insuffisante pour la compréhension des instructions données, des consignes de sécurité, des modes opératoires*  
- *Formation incomplète du personnel au poste de travail pour réaliser les tâches correctement et dans de bonnes conditions de sécurité, difficulté à utiliser certains logiciels (défaut de formation...)*  
- *Absence de personnel formé aux premiers secours et aux exercices incendies*

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous mettez en œuvre une organisation qui prévoit l'accueil des nouveaux embauchés
- Vous faites découvrir l'intégralité de l'entreprise aux nouveaux embauchés pour leur montrer leur place dans le process
- Vous réalisez un livret d'accueil pour améliorer l'accueil des salariés
- Vous formez le personnel au poste de travail dès son arrivée ou lors de toute nouvelle tâche qui lui sera demandée

### 122 Qualité de la communication entre individu

**Ex :** - *Travail de façon isolée (bûcheron, personne isolée la nuit ou le matin...), impossibilité de communiquer avec l'entreprise ou les urgences en cas d'accident*  
- *Difficulté de communication (par exemple un salarié de coopérative travaillant au sein d'un silo peut difficilement téléphoner de par les structures métalliques du bâtiment, individu isolé dans des rangs de serres...)*  
- *Bonne compréhension des messages entre individus pour la réalisation de la tâche*

#### **Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous organisez les chantiers en évitant tout travail de façon isolée
- Vous améliorez les dispositifs d'alerte en mettant à disposition des moyens de communication fiables et performants
- Vous vous assurez de la bonne compréhension des messages par le personnel
- Vous mettez à disposition un système de détection dit « homme mort » de façon à appeler les secours en cas d'immobilité du personnel

... Suite au verso...

## 123 Facteurs ergonomiques tels que l'adaptation du poste de travail au travailleur

**Ex :** - Poste de conditionnement de fruits et légumes, poste de découpe de viande nécessitant des gestes répétitifs  
 - Travail non adapté aux caractéristiques et à la morphologie des individus (pour des opérations de conditionnement par exemple obligeant à travailler penché...)

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous concevez de nouveaux locaux ou poste de travail en prenant en compte les caractéristiques non seulement des individus mais également du travail qui leur sera demandé
- Vous analysez le travail dit « réel » du personnel et aménagez les postes de travail de façon à adapter les postes aux caractéristiques humaines
- Vous prenez l'avis du personnel sur le choix des techniques et sur les modifications à prévoir sur les postes
- Vous faites des essais grandeur nature avant d'installer une ligne entière de façon à juger de l'adéquation du poste aux salariés
- Vous veillez notamment à aménager les postes pour des opérateurs travaillant soit debout soit assis (un poste initialement prévu pour travailler assis doit être modifié pour que les opérateurs puissent y travailler debout et inversement...)
- Les commandes au poste de travail doivent être positionnées de façon à ce que les opérateurs puissent les utiliser dans des angles de confort et sans ambiguïté...

## 124 Equipement de Protection Individuelle

**Ex :** - Adéquation des équipements de protection individuelle aux risques du travail.  
 (ex : des gants anti coupures doivent être utilisés quand nécessaire, des masques avec cartouches filtrantes spécifiques du produit à filtrer doivent être utilisés lors de traitements phytosanitaires...)  
 - Les équipements tels les harnais de sécurité, les casques doivent être changés périodiquement pour préserver l'intégrité physique des salariés

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous mettez à disposition et faites porter des protections individuelles nécessaires pour certaines tâches
- Vous changez régulièrement les équipements de protection individuelle comme les casques, les cartouches de masques à gaz...

**13** Facteurs psychologiques**131** Pénibilité du travail

**Ex :** - Certaines tâches sont très répétitives et pauvres du point de vue de leur contenu. Une tâche monotone peut provoquer une démotivation du personnel

- Dans d'autres cas, les cadences sont trop élevées et peuvent provoquer des détériorations de la santé du personnel. Par exemple, un travail répétitif à forte cadence peut engendrer, mêlés à d'autres facteurs, des troubles musculo squelettiques (épicondylite, canal carpien...), voire du stress.
- Le stress apparaît lorsque la pression du travail devient trop forte.

**Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous vous efforcez de rendre certaines tâches moins répétitives en les enrichissant. Des rotations ou des changements réguliers de poste peuvent réduire la répétition de certains gestes.
- Dans certains cas comme le travail de nuit, il est important d'apporter un enrichissement du travail pour maintenir un niveau de vigilance compatible avec la sécurité et la bonne réalisation du travail.
- Vous organisez le travail de façon à éviter les à-coups de production (mise en place de stock tampon, réalisation de certaines tâches à des périodes bien définies...)

**132** Dimension du lieu de travail

**Ex :** - La dimension du lieu de travail peut causer des troubles comme la claustrophobie. Par exemple, le travail dans des locaux exigus sans vue sur l'extérieur peut être la source d'un renfermement sur soi-même et donner l'impression de solitude

**Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous faites travailler les opérateurs dans des locaux spacieux
- Vous aménagez des zones de vue sur l'extérieur de façon à rompre l'impression de solitude

**133** Contribution aux décisions concernant le travail et la tâche

**Ex :** - Non-intervention des opérateurs dans les décisions du travail qui devient la source de conflit et de désintérêt par rapport au travail.

- Imposition d'un mode opératoire, incompréhension des choix d'entreprise

**Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous mettez en place une démarche participative autour des opérateurs qui est source de valorisation et d'enrichissement de ceux-ci avec un effet positif sur les modes opératoires du travail. Ceci aboutit également à la création de marges de manœuvres pour les opérateurs.
- Vous expliquez les choix de production aux salariés de façon à supprimer les incompréhensions liées au travail demandé

**134** Réactions en cas d'urgences

**Ex :** - Inexistence d'un réseau de secouristes au sein de l'entreprise connaissant les circuits d'alerte des secours et les premiers soins à prodiguer aux blessés. Possibilité d'aggravation d'une blessure en cas d'urgence

- Réconfort des victimes d'accident insuffisant pouvant causer ultérieurement une dégradation de l'état général de santé de la victime.

**Vous maîtrisez vos risques si par exemple :**

- Vous formez le personnel au secourisme et aux exercices incendies de façon à leur apporter les réflexes de sauvetage en cas d'accident
- Vous mettez en place un dispositif d'alerte et une organisation des secours en cas d'accident ou de sinistre
- Vous mettez en place un réseau d'aide psychologique (médecin du travail, cellule spécifique...) après certains événements comme des accidents graves ou des agressions (hold-up)
- Vous faites vérifier périodiquement les harnais de sécurité



# 14 Organisation du travail

## 141 Risque lié au processus de travail

**Ex :** - Le travail posté, le travail de nuit peuvent être à l'origine de troubles du sommeil et d'humeur associés.  
- Le cycle de l'horloge biologique de l'opérateur peut être dérégulé (par exemple, les livreurs d'aliments travaillant la nuit...)  
- Le manque de récupération peut provoquer une fatigue chronique.

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous organisez le travail en aménageant des périodes de récupération suffisantes pour les salariés
- Vous privilégiez les rythmes de travail posté rapides (les cycles comme par exemple, deux jours du matin, deux jours de l'après-midi, deux jours de nuit, quatre jours de repos sont préférables à des cycles d'une semaine à chaque poste car dérégulant moins l'horloge interne des individus)

## 142 Entretien du matériel

**Ex :** - Manque d'entretien du matériel pouvant occasionner un accident (ex : rupture d'un bras hydraulique d'une benne, vérification périodique d'un chariot automoteur...)  
- Manque d'entretien du matériel de sécurité (ex : lance à incendie, extincteur...)  
- Entretien irrégulier du matériel et maintenance préventive insuffisante (casse du matériel en plein champs...)

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous avez un plan de vérifications périodiques des équipements de travail (vérification des structures hydrauliques tous les six mois, chariot automoteur tous les six mois) et du matériel de sécurité (extincteur tous les ans)
- Vous privilégiez la maintenance préventive de façon à éviter les situations d'urgence en cours de travail

# 15 Facteurs divers

## 151 Risques liés à d'autres personnes

**Ex :** - Violence à l'égard du personnel (ex : dans les Établissements Spécialisés d'Aide par le Travail (ESAT), violence des résidents envers d'autres personnes...)

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous supprimez l'utilisation d'éléments tranchants ou tout autre élément qui pourrait être utilisé à mauvais escient par des personnes considérées comme potentiellement violentes
- Vous mettez en adéquation les tâches et les équipes par rapport aux possibilités de chacun

## 152 Travail à proximité de l'eau

**Ex :** - En pisciculture, intervention sur les aérateurs au milieu des bassins, nettoyage des bassins, rabattement du poisson dans un coin du bassin...  
- En ostréiculture, travail sur challan, travail sur estran dans la vase pouvant faire courir le risque de noyade...  
- Travail à côté des fosses à lisier

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous portez les équipements de protection individuelle (gilet d'aide à la flottaison...)
- Vous améliorez les manutentions (hauteur de table, automatisation...) de façon à réduire le risque de noyade
- Vous formez le personnel aux travaux dangereux

## 153 Travail dans des lieux changeants

**Ex :** - Certaines professions obligent à travailler dans des lieux changeants ; méconnaissance des risques spécifiques au lieu de travail (ex : les paysagistes, les ETA travaillent tous les jours sur des chantiers différents)  
- Possibilité de coactivité avec d'autres entreprises sur un même lieu de travail  
- Possibilité de travailler en présence de véhicules en déplacement parfois à forte vitesse (cas des chantiers urbains, entretien des voiries...)

### Vous maîtrisez vos risques si par exemple :

- Vous effectuez des visites préalables sur les chantiers en repérant les dangers avec l'entreprise utilisatrice
- Vous utilisez les plans de prévention pour une meilleure connaissance des risques inhérents aux chantiers
- Vous balisez les zones de travaux de façon à prévenir les usagers éventuels de l'exécution des travaux

# Evaluation du risque par tâche

Rédacteur de la fiche : Le responsable de la coopérative d'insémination

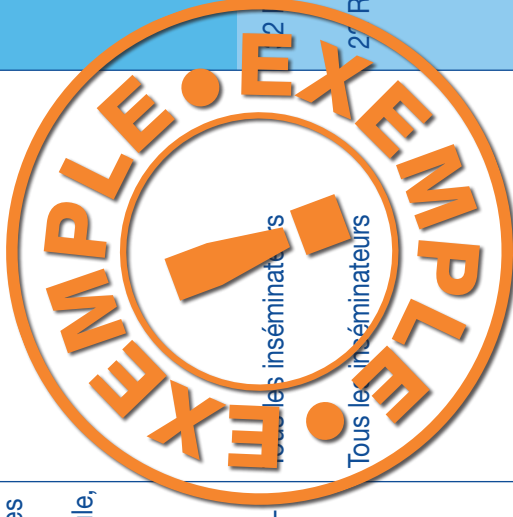
Date : 12/06/02

Nombre de personnes associées à l'évaluation des risques : 5 (le Directeur, le responsable de sécurité, trois membres du CHSCT)

**Nature de la tâche :** Insémination de bovins en ferme

L'inséminateur de bovins intervient en dehors du cadre de l'entreprise, dans les élevages des adhérents de la Coopérative d'I.A, selon les commandes des adhérents. Les exemples repris ici concernent uniquement l'approche et l'insémination de vaches et de génisses dans les locaux ou à l'extérieur, dans des conditions de manipulation, contention des animaux très variables d'une exploitation à l'autre.

Identification du risque	Personnes exposées aux risques	Estimation du risque	Mesures de prévention à prendre et délai	Mesures déjà prises
Risque de ruade de l'animal / choc	Tous les inséminateurs	33 Risque substantiel	Campagne de sensibilisation sur l'utilisation et l'installation de cage de contention et d'espace insémination avec Bovisol et Cornadis (août 2002)	Réalisation d'une plaquette de sensibilisation des éleveurs
Risque lié aux conditions d'exécution de l'insémination / Problèmes articulaires à l'épaule Tendinite (poignets, coude, épaule, dos)	Tous les inséminateurs	33 Risque substantiel	Campagne de sensibilisation sur l'utilisation et l'installation de cage de contention et d'espace insémination avec Bovisol et Cornadis (août 2002) Refuser les inséminations en salle de traite ou lors de stabulations libres des animaux	Réalisation d'une plaquette de sensibilisation des éleveurs
Risque de choc avec les armatures des équipements	Tous les inséminateurs	22 Risque modéré	Protection des zones tranchantes et saillantes dans les élevages ( 2003)	Recensement des zones dangereuses
Risque de chute de plein pied	Tous les inséminateurs	27 Risque modéré	Aménager des passages spécifiques (passages d'hommes) Se méfier des lieux humides (laiterie, salle de traite), sols et escaliers lisses, le faire remarquer (courant 2003)	Mise à disposition de bottes avec semelles antidérapantes
Risque biologique du au contact avec des animaux (zoonoses)	Tous les inséminateurs	23 Risque modéré	Lavage des mains, vêtements Posséder du désinfectant à bord de la voiture Visite médicale annuelle du travail ( dès que possible)	Mise à disposition de blouses, de protection brachiale, et de désinfectant



# Evaluation du risque par zone de travail

Rédacteur de la fiche : L'exploitant agricole

Date : 20/08/02

Nombre de personnes associées à l'évaluation des risques : 3 (l'exploitant agricole et deux salariés)

**Nature de la zone de travail** : Atelier

Identification du risque	Personnes exposées aux risques	Estimation du risque	Mesures de prévention à prendre et délai	Mesures déjà prises
Risque électrique dans l'atelier	Tous les salariés	24 Risque substantiel	Mise aux normes de l'installation électrique dans l'atelier (décembre 2002) Vérification annuelle de l'installation électrique par une personne qualifiée (annuel)	Formation des salariés aux risques électriques
Risque lors du meulage (Risque d'éclatement du disque, de projection, de happements des doigts...)	Tous les salariés	23 Risque substantiel	Utiliser uniquement les disques de tronçonnage spécifique au type de meuleuse Utilisation d'un écran de protection pour stopper les limailles incandescentes susceptibles d'enflammer	Réglage du porte pièce des tourets à 2 mm Port des équipements individuels de protection (lunette, tablier, gants)
Risque lors de l'utilisation de perceuse à colonne (risque d'enroulement, happement dans les courroies, risque de projection et d'enroulement par le mandrin...)	Tous les salariés	23 Risque modéré	Encoffrement avec dispositif de verrouillage électrique (novembre 2002) Eviter les vêtements flottants (à chaque utilisation)	Identification claire des commandes Protection par écran enveloppant transparent et robuste du mandrin
Risque d'incendie	Tous les salariés	24 Risque substantiel	Installation d'un bac à sable avec pelle (janvier 2003)	Mise en place d'extincteur à eau pulvérisée avec additif de 6 l et d'extincteur à poudre polyvalente de 6 kg

# Evaluation du risque par tâche

Rédacteur de la fiche :

Date :

Nombre de personnes associées à l'évaluation des risques :

Nature de la zone de travail :

Identification du risque	Personnes exposées aux risques	Estimation du risque	Mesures de prévention à prendre et délai	Mesures déjà prises

# Evaluation du risque par zone de travail

Rédacteur de la fiche :

Date :

Nombre de personnes associées à l'évaluation des risques :

**Nature de la tâche :**

Identification du risque	Personnes exposées aux risques	Estimation du risque	Mesures de prévention à prendre et délai	Mesures déjà prises

# Fiche de prévention des expositions à certains facteurs des risques professionnels

Nom :

Prénom :

Unité de travail concernée :

Poste ou emploi occupé :

Facteurs de risques énumérés à l'article D.4121-5 du Code du travail	Non	Oui	Période d'exposition		Mesures de prévention en place		Commentaires, précisions, événements particuliers (résultats de mesurages, etc.)
			Date de début	Date de fin	Organisationnelles	Collectives	
Manutention							
Postures pénibles							
Vibrations mécaniques							
Agents chimiques dangereux - poussières - fumées (sauf amiante*)							
Températures extrêmes							
Bruit							
Travail de nuit							
Travail en équipes successives alternantes							
Travail répétitif							

\* L'exposition à l'amiante est consignée dans la fiche d'exposition prévue à l'article R. 4412-110 du Code du travail.

Arrêté du 30 janvier 2012 relatif au modèle de fiche prévu à l'article L. 4121-3-1 du code du travail